

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251211DEL44

VIE ASSOCIATIVE

Convention 2026 avec l'association AMELY pour les permanences d'accès au droit à la Maison de la Justice et du Droit de Bron

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron sollicite par le biais de l'association AMELY la mise en place de permanences d'accès au droit à destination des usagers au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Bron.

Ces permanences juridiques seront assurées par un(e) juriste confirmé(e) uniquement sur rendez-vous.

La convention entre l'Association AMELY, 45 rue Smith 69002 LYON et la Commune de Bron, sera conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026, renouvelée par reconduction expresse des parties.

La Ville s'engagera à verser, en deux fois, la somme de 16 000 € à AMELY pour la réalisation de cette action.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** la subvention allouée à l'association AMELY pour l'année 2026 à 16 000 €,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Association AMELY et la Ville afin d'assurer des permanences d'accès au droit à la Maison de la justice et du Droit de Bron pour 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD